

VR-4001

Section 1. Identification

Identificateur du produit : VR-4001

Autre moyen d'identification :

Usage recommandé : Nettoyeur d'équipements

Données relatives au fournisseur :

Solution Chemco Inc.

4325, Rue de l'Église
Thetford Mines
Québec, Canada, G6H 3B1
Téléphone : 418-338-0517
www.solutionschemco.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

CANUTEC : (613) 996-6666
Centre Anti-Poison

Section 2. Identification des dangers

Classification :



Liquide inflammable, Catégorie 2
Toxicité aiguë sur la santé (inhalation), Catégorie 4
Irritation cutanée, Catégorie 2
Irritation oculaire, Catégorie 2A
Cancérogénicité, Catégorie 2
Toxique pour la reproduction, Catégorie 1B
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2
Danger par aspiration, Catégorie 1

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.

- H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

- P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
P331 : NE PAS faire vomir.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser poudre sèche, gaz carbonique, mousse et eau pulvérisée pour l'extinction.
P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

| <u>Nom</u> | <u>No CAS</u> | <u>Concentration %</u> |
|------------------------------|---------------|------------------------|
| Alcool méthylique | 67-56-1 | 20-30 |
| Acétone | 67-64-1 | 20-30 |
| Toluène | 108-88-3 | 15-25 |
| Xylène | 1330-20-7 | 15-20 |
| Butanone (Méthylethylcetone) | 78-93-3 | 10-20 |
| 4-Methylpentan-2-one | 108-10-1 | 10-15 |
| Acetate de n-butyle | 123-86-4 | 5-15 |

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ingestion :

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Inflammable

Point d'éclair :

9.8°C / 49.64°F

Température d'auto-inflammation :

N/D

Produits de combustion :

Donnée non disponible

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse, Agent chimique sec, Ne pas utiliser de jet d'eau.

Limite inférieure d'explosion :

Donnée non disponible

Limite supérieure d'explosion :

Donnée non disponible

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

| Composant | CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|---------------------------------|-----------|--------|------------------------|--------|
| Toluène | 108-88-3 | VEMP | 20 ppm | ACGIH |
| | | VEMP | 50 ppm | CNESST |
| Xylène | 1330-20-7 | VEMP | 434 mg/m ³ | CNESST |
| | | VECD | 651 mg/m ³ | CNESST |
| Alcool méthylique | 67-56-1 | VEMP | 262 mg/m ³ | CNESST |
| | | VECD | 328 mg/m ³ | CNESST |
| Butanone (Méthylethylcétone) | 78-93-3 | VEMP | 200 | OSHA |
| | | VECD | 300 mg/m ³ | CNESST |
| Acétone | 67-64-1 | VEMP | 250 ppm | ACGIH |
| | | VECD | 500 ppm | ACGIH |
| | | VEMP | 750 ppm | OSHA |
| | | VEMP | 250 ppm | NIOSH |
| | | VEMP | 500 ppm | CNESST |
| | | VECD | 1000 ppm | CNESST |
| | | DIVS | 2500 ppm | CNESST |
| 4-Méthylpentan-2-one | 108-10-1 | VEMP | 205 mg/m ³ | CNESST |
| | | VECD | 307 mg/m ³ | CNESST |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | VEMP | 713 mg/m ³ | CNESST |
| | | VECD | 950 mg/m ³ | CNESST |

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Jaunâtre

Odeur : Solvant

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : De 55°C / 131°F à 143°C / 289.4°F

Apparence : Clair

Limite inférieure d'explosion : Donnée non disponible

Limite supérieure d'explosion : Donnée non disponible

Point d'éclair : 9.8°C / 49.64°F

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Solubilité : Donnée non disponible

Densité : 0.853

COV : 395 gr/l

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Risque de réactions dangereuses : Peut s'enflammer s'il est chauffé fortement.

Conditions de réactivité : Chaleur, flammes et étincelles.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts, acides.

Produits de combustion : Oxydes de carbone.

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Alcool méthylique

67-56-1

DL₅₀ Orale : Singe = 7000 mg/Kg

DL₅₀ Orale : Rat = 5600 mg/Kg

DL₅₀ Orale : Souris = 5800 mg/Kg

DL₅₀ Cutané : Lapin = 15800 mg/Kg

CL₅₀ Inhalation : Lapin = 81000 mg/m³ - 14h

CL₅₀ Inhalation : Rat = 145000 ppm - 1h

CL₅₀ Inhalation : Rat = 64000 ppm - 4h

| | | |
|------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acétone | 67-64-1 | DL ₅₀ Orale : Rat = 5800 mg/Kg DL ₅₀ Orale : Souris = 3000 mg/Kg DL ₅₀ Orale : Lapin = 5340 mg/Kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 15760 mg/Kg DL ₅₀ Cutané : Cochon d'Inde > 7407 mg/Kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = 50100 mg/m ³ - 8h CL ₅₀ Inhalation : Souris = 44000 mg/m ³ - 4h |
| Toluène | 108-88-3 | DL ₅₀ Orale : Rat = 636 mg/Kg DL ₅₀ Cutané : Rat = 12000 mg/Kg CL ₅₀ Inhalation : Souris = 400 ppm - 24h |
| Xylène | 1330-20-7 | DL ₅₀ Orale : Rat = 4300 mg/Kg DL ₅₀ Orale : Souris = 2119 mg/Kg DL ₅₀ Cutané : Lapin > 1700 mg/Kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = 5000 ppm - 4h |
| Butanone (Methylethylcetone) | 78-93-3 | DL ₅₀ Orale : Souris = 3000 mg/Kg DL ₅₀ Orale : Rat = 2737 mg/Kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 6480 mg/Kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = 23500 mg/m ³ - 8h CL ₅₀ Inhalation : Souris = 32000 mg/m ³ - 4h |
| 4-Methylpentan-2-one | 108-10-1 | DL ₅₀ Orale : Rat = 2080 mg/Kg DL ₅₀ Orale : Souris = 1900 mg/Kg DL ₅₀ Orale : Cochon d'Inde = 1600 mg/Kg CL ₅₀ Inhalation : Souris = 14500 mg/m ³ - 4h |
| Acetate de n-butyle | 123-86-4 | DL ₅₀ Orale : Rat = 10768 mg/Kg DL ₅₀ Orale : Souris = 6000 mg/Kg DL ₅₀ Orale : Lapin = 3200 mg/Kg DL ₅₀ Orale : Cochon d'Inde = 4700 mg/Kg DL ₅₀ Cutané : Lapin > 17600 mg/Kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = 390 ppm - 4h CL ₅₀ Inhalation : Souris = 6000 mg/m ³ - 2h |

Corrosion/irritation de la peau :

Alcool méthylique : Données non disponibles
 Acétone : Peut causer une légère irritation à la peau.
 Toluène : Provoque une irritation cutanée.
 Xylène : Provoque une irritation cutanée.
 Butanone (Methylethylcetone) : Données non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Alcool méthylique : Provoque une sévère irritation des yeux.
 Acétone : Peut causer une irritation aux yeux.
 Butanone (Methylethylcetone) : Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Alcool méthylique : Données non disponibles
 Butanone (Methylethylcetone) : Données non disponible

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Alcool méthylique : Données non disponibles
 Butanone (Methylethylcetone) : Données non disponible

Cancérogénicité :

Alcool méthylique : Données non disponibles
Butanone (Méthylethylcetone) : Données non disponibles
4-Methylpentan-2-one : Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour le système reproducteur :

Alcool méthylique : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toluène : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Xylène : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Butanone (Méthylethylcetone) : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Alcool méthylique : Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Acétone : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Toluène : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Xylène : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Butanone (Méthylethylcetone) : Peut causer de l'irritation aux voies respiratoires.
4-Methylpentan-2-one : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Acetate de n-butyle : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Alcool méthylique : Données non disponibles
Toluène : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Butanone (Méthylethylcetone) : Données non disponible

Danger par aspiration :

Alcool méthylique : Données non disponibles
Toluène : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Xylène : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Butanone (Méthylethylcetone) : Données non disponible

Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

Section 12. Données écologiques

Toxicité :

| | | |
|----------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Alcool méthylique | 67-56-1 | CL ₅₀ - Lepomis macrochirus 15400 mg/l - 96h CL ₅₀ - Oryzias latipes 7900 mg/l - 200h CE ₅₀ - Daphnia magna 10000 mg/l - 48h CE ₅₀ - Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce) 22000 mg/l - 96h |
| Acétone | 67-64-1 | CL ₅₀ - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 5540 mg/l - 96h CL ₅₀ - Daphnia magna 8800 mg/l - 48h |
| 4-Methylpentan-2-one | 108-10-1 | CE ₅₀ - Daphnia magna 3623 mg/l - 24h CE ₅₀ - Desmodesmus subspicatus 2000 mg/m ³ - 48h |
| Acetate de n-butyle | 123-86-4 | CL ₅₀ - Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 18 mg/l - 96h CE ₅₀ - Daphnia magna 44 mg/l - 48h CE ₅₀ - Desmodesmus subspicatus 674.7 mg/l - 72h |

Persistance et dégradabilité :

Alcool méthylique : Données non disponibles
Acétone : Facilement biodégradable
Butanone (Méthylethylcetone) : Données non disponibles
Acetate de n-butyle : Facilement biodégradabl

Potentiel de bioaccumulation :

Alcool méthylique : Données non disponibles

Acétone : Ne montre pas de bio-accumulation.

Butanone (Méthylethylcétone) : Données non disponibles

Mobilité dans le sol :

Alcool méthylique : Données non disponibles

Butanone (Méthylethylcétone) : Données non disponibles

Autres effets nocifs :

Alcool méthylique : Données non disponibles

Butanone (Méthylethylcétone) : Données non disponibles


Acétate de n-butyle : Nocif pour les organismes aquatiques


Section 13. Données sur l'élimination


Méthodes d'élimination :


Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

| TMD | | |
|----------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| # UN : UN 1993 | Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Acétone) |  |
| Classe : 3 | Groupe d'emballage : II | |

| DOT | | |
|----------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| # UN : UN 1993 | Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Acétone) |  |
| Classe : 3 | Groupe d'emballage : II | |

| IMDG | | | |
|----------------|------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| # UN : UN 1993 | Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Acétone) | |  |
| Classe : 3 | Groupe d'emballage : II | EMS-No : | |

| IATA | | | |
|----------------|------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------------------------------------------|
| # UN : UN 1993 | Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Acétone) | |  |
| Classe : 3 | Groupe d'emballage : II | | |

Section 15. Informations sur la réglementation

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2018-06-01

Version :

1.00

Validé par :

Philippe Roussin

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, Solutions Chemco inc., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- *Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.*
- *RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.*
- *Fiches signalétiques des composantes du fabricant.*
- *Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).*
- *Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.*
- *Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca>*